

60 Vous concevez avec quels ménagements il faut proposer à ce peuple farouche les changements nécessaires dans le gouvernement de la fabrique et de la paroisse. Vous y introduirez graduellement l'usage du pain béni, en commençant par le faire rendre aux fêtes les plus solennelles. (1)

70 Attachez-vous, dès le commencement, à former des clercs et des chantres pour le service de l'église.

80 Dès que vous vous sentirez capable de catéchiser les enfants et de prêcher les adultes, rendez-vous très fidèle à l'accomplissement de ce double devoir, que vous pourrez remplir en anglais, en attendant mieux.

90 Quoique vous puissiez exercer librement dans tous les endroits mentionnés en nos lettres de ce jour, il est néanmoins de la prudence de ne célébrer dans les lieux dépendants des autres missionnaires que dans des cas très particuliers. . .

100 (Règles concernant les dispenses.)

110 (Tarif des messes.)

120 En addition à la desserte de Saint-Ninien, ou d'Antigonish, nous vous chargeons de celle des lieux nommés Chétican et Mâgré. Saint Michel est patron de ce dernier endroit, et saint Apollinaire de l'autre. Vous leur donnerez par année deux mois de votre résidence, en deux visites, l'une du printemps, l'autre de l'automne. Vous y percevrez une piastre par communiant. . .

130 Nous vous recommandons de réciter, tous les jours où vous serez en voyage, la prière de l'Eglise connue sous le nom de l'Itinéraire.

---

(1) Cette touchante et pieuse coutume d'offrir et de manger le pain béni dans les églises existait en Europe depuis le septième siècle, et en Canada dès les origines du pays. On en trouve la preuve dans le *Journal des Jésuites* en 1660 et dans le synode de Mgr de Saint-Vallier, en 1690, synode cité dans les *Ordonnances diocésaines*. Ce fut Mgr Taschereau qui abolit cette antique cérémonie, par un article de la *Discipline du diocèse de Québec* en 1879. Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier cet acte de son administration épiscopale. La bénédiction du pain avait lieu après l'*Asperges* ou après l'intonation du *Gloria in excelsis*. Voici la traduction de l'oremeus récitée par le prêtre : « Seigneur Jésus-Christ, pain des Anges, pain vivant de la vie éternelle, daignez bénir ce pain de même que vous avez béni les cinq pains dans le désert : afin que tous ceux qui en mangeront reçoivent la santé de l'âme et du corps. » M. l'abbé Charles Trudelle a écrit d'intéressants articles sur le pain béni dans la *Semaine religieuse* de 1890-1891.